



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Bar-le-Duc, le 22 octobre 2020

**Note de présentation de 5 projets d'arrêtés préfectoraux portant création de zones de protection des biotopes des chauves-souris à Lisle-en-Rigault, Lachalade, Cumières-le-Mort-Homme, Gremilly et Maucourt-sur-Orne**

**P.J.** : Projets d'arrêtés préfectoraux

## **1. Contexte réglementaire**

La stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) vise à renforcer le réseau d'espaces protégés et permet de répondre aux enjeux prioritaires à l'échelle nationale en matière de protection de la biodiversité et de la géo-diversité.

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie constituent une des mesures prioritaires du Grenelle de l'Environnement, définie par la loi n°2009-967 du 3 août 2009 et réaffirmée dans le cadre de la conférence environnementale de 2016.

La SCAP repose sur une méthodologie nationale et un diagnostic national du patrimoine naturel coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à la demande du ministère chargé de l'écologie. Sur la base des annexes régionales de la SCAP, les services de l'État en région proposent des projets de création ou d'extension d'aires protégées concourant à l'atteinte de l'objectif de protection forte de 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain.

Pour le département de la Meuse, 5 projets d'APPB ont été inscrits à la SCAP par la DREAL. Tous émanent de l'association CPEPESC Lorraine et ont pour objet la protection de gîtes à chiroptères (chauves-souris).

## **2. - enjeux et objets des arrêtés**

Les 34 espèces de chauves-souris recensées sur le territoire national ont fortement décliné au cours du 20<sup>ème</sup> siècle du fait des pressions liées aux activités humaines : modification des gîtes, des territoires de chasse, surmortalité due aux produits chimiques et au développement des infrastructures de transport et d'énergie. Un tiers des espèces est aujourd'hui dans un état préoccupant.

Les sites proposés par la CPEPESC sont particulièrement intéressants car ils abritent de 2 à 13 espèces de chauves-souris avec pour certaines des effectifs importants.

Il s'agit :

- d'un ancien tunnel ferroviaire à Lisle-en-Rigault ;
- de deux tunnels militaires de la première guerre mondiale à Lachalade et à Cumières-le-Mort-Homme ;
- de blockhaus à Maucourt-sur-Orne et Gremilly ;
- d'un château d'eau désaffecté à Maucourt-sur-Orne.

Toutes les espèces de chauves-souris et leurs habitats sont protégés au niveau national (loi du 10 juillet 1976 et arrêté ministériel du 23 avril 2007) et certaines au niveau européen (directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitat Faune Flore ». L'intérêt d'un APPB est de renforcer ponctuellement la protection d'habitats d'espèces protégées particulièrement menacés, pour pérenniser les sites indispensables au bon déroulement du cycle biologique des individus concernés.

En l'occurrence, les sites retenus par la CPEPESC sont sujets au dérangement dû à la fréquentation humaine, y compris avec des véhicules à moteur, et à des dégradations volontaires (feux, dépôts de déchets etc) pouvant à terme compromettre la survie des espèces hivernantes.

En conséquence, les 5 projets d'arrêtés édictent les mesures de protection des espèces et des habitats permettant de conjuguer préservation et poursuite des activités socio-économiques des espaces concernés dans une logique de développement durable.

## **3. - Modalités de la consultation**

La consultation est ouverte du 22 octobre au 22 novembre 2020 inclus sur le site internet de la préfecture de la Meuse :

<http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-Public/Consultations-en-cours-ou-a-venir>

Dans le même délai, les remarques pourront être adressées au service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse

- par mail : [ddt-se-bd@meuse.gouv.fr](mailto:ddt-se-bd@meuse.gouv.fr)
- par courrier : DDT (Service Environnement) 14 rue Antoine Durenne CS10501 55012 BAR-LE-DUC Cédex